

## RÈGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES LITIGES

Conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n° 524/2013, vous pouvez choisir qu'un litige soit résolu via la plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) de la Commission européenne.

La plateforme de RLL est un point de contact unique mis à la disposition des consommateurs et des professionnels établis dans l'UE pour régler les litiges relatifs aux achats en ligne. Elle est accessible à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

Vous pouvez contacter KitchenAid à l'adresse suivante :

[contact.webshop@kitchenaid.com](mailto:contact.webshop@kitchenaid.com)